PROCES VERBAL
De la 28ème réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DEHAUT-JURA SAINT-CLAUDE
1er février 2023

PRESENTS : Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Daniel Grenard, Christian Rochet

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 1er février 2023, datée du 26 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion de bureau du 18 janvier 2023 est proposé à l'approbation, il est adopté à l'unanimité.

2. Communications officielles

3. Administration générale

4. Personnel

5. Finances

6. Economie

6.1. ZA du Curtillet : vente d'une parcelle à M. YASAR

Monsieur YAZAR, gérant d'une entreprise spécialisée dans la domitique souhaite acquérir la totalité de la parcelle située à côté de l'hôtel d'entreprise du Curtillet pour y construire un local, en conséquence, ce point est ajourné et sera traité ultérieurement.

7. Logement / Habitat / Aménagement du territoire / ADS.

8. Environnement / SPANC

9. Patrimoine / Bâtiments

9.1. CAMSP – 2, rue Bonneville : avenant n°2 au bail de location

Le CAMSP est titulaire d'un bail de location pour les locaux sis 2, rue de Bonneville à Saint-Claude conclu le 01/01/2019 et dont le terme était fixé au 31/12/2020. Le CAMSP a sollicité la prolongation du bail pour 3 ans.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve l'avenant au bail pour un an, renouvelable 2 fois à compter du 01/02/2023 au 31/01/2024 moyennant un loyer mensuel de 678.87 €, précise qu'une provision pour charges sera appliquée mensuellement de 170 € et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

9.2. Bâtiment Cortinovis : Centre de compétences - location à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Bourgogne Franche-Comté – bail dérogatoire avec faculté de sous location

Le bail dérogatoire établit entre la Chambre des métiers et de l'Artisanat et la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude concernant l'exploitation du centre de compétence est arrivé à terme. Il convient de le renouveler jusqu'au 01 octobre 2023 à titre gratuit, les impôts et charges restant à la charge du preneur. Le Bureau Communautaire (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) valide la proposition de bail et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

10. Tourisme

11. Sports

11.1. Gymnase Val de Bienne : convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs entre le Département du Jura, le Collège du Pré Saint-Sauveur et la Communauté de Communes

La présente convention a pour objet de régler la mise à disposition par la Communauté de communes d'équipements sportifs dont elle est propriétaire, ainsi que des matériels qui y sont affectés, au profit de la Cité Scolaire du Pré Saint-Sauveur.
Il s'agit de permettre la réalisation des activités sportives programmées dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive sur le temps scolaire et, le mercredi après-midi, de celles de l'association sportive du collège.

Le Bureau Communautaire (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la convention établie pour 5 années à compter du 1er janvier 2023 et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

11.2. Projet d'extension du gymnase Val de Bienne : validation de la proposition du cabinet SA17

Le gymnase du Val de Bienne accueille des activités de volley, badminton, handball, basket-ball, course… Il reçoit en parallèle les élèves de la cité scolaire du Pré Sauveur.
Il est continuellement occupé et nous ne sommes plus en mesure de répondre aux demandes et besoins des associations sportives du territoire.

Face à ce constat, il est envisagé d'aménager une extension du site. Pour ce faire, il est au préalable nécessaire d'effectuer une étude de programmation qui permettra de répondre aux attentes suivantes :

- État des lieux actuel du gymnase,

F.H

- Etablissement d'un programme des besoins
- Proposition de scénarios de faisabilité,

Après consultation, nous avons obtenu un seul retour émanent du cabinet SA17. La proposition est la suivante :

	Jours	Coût/jour	TOTAL HT
ÉTAT DES LIEUX	**5**	700 €	**3 500 €**
Visite, relevé	1	700 €	
Recherches	1	700 €	
Mise en forme	3	700 €	
PROGRAMME DES BESOINS	**4**	700 €	**2 800 €**
Entretiens	1	700 €	
Rédaction	2	700 €	
Réunion groupe de travail	1	700 €	
SCENARIO DE FAISABILITE	**6**	700 €	**4 200 €**
Scénario	3	700 €	
Estimations	2	700 €	
Réunions groupe de travail	0.5	700 €	
Réunion comité de pilotage	0.5	700 €	
OPTION	**19**	700 €	**13 300 €**
Rédaction du programme détaillé	5	700 €	
Assistance au montage	2	700 €	
Assistance phase candidatures	3.5	700 €	
Assistance phase offres/projet	3.5	700 €	
Assistance phase APS	2.5	700 €	
Assistance phase APD	2.5	700 €	
TOTAL HT hors option			**10 500 €**
TOTAL HT avec option			**23 800 €**

Il semble intéressant de retenir la proposition du cabinet SA17 jusqu'à la rédaction du programme détaillé. La suite des démarches pouvant être effectuées en interne par le personnel de la collectivité.

Le Bureau Communautaire (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) valide l'offre du cabinet SA17 jusqu'à la rédaction du programme détaillé pour un montant total de 14 000 € HT et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

12. Culture

13. Communication

14. Questions diverses et informations

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 20h30.

Philippe Passot
Vice-Président

Frédéric Herzog
Secrétaire

Fait à St-Claude, le 2 février 2023